

Invitation pour une réunion des clubs de Rink Hockey

Dimanche 28 Janvier 2018 à Noisy le Grand

Salle Stephane Hessel, 12 Place Antoine Renard, Noisy-le-Grand

RER A Noisy/Champs, sortie côté Noisy-le-Grand à 750 m (11 min à pied)

Accueil à partir de 9h00 (début à 9h30 fin 16h30).

L'objectif de cette réunion est de permettre un échange positif.

Aucune décision ne sera prise ce jour-là.

Si nous estimons, à la fin de cette journée, que des points de règlement sont à modifier, il sera prévu, par la suite, un vote électronique qui permettra à chaque club d'exprimer son avis.

La commission se chargera, le cas échéant, de faire adopter ces éventuels changements par le CA de la FFRS

Ordre du Jour

Accueil du responsable de la CSRH

A) Points à aborder pour sortir notre discipline vers le haut

1 - Développement

2 - Formation

3 - Image / Communication

4 - Arbitrage

5 - Compétitions

6 - Statuts de Haut niveau

B) - Réflexion sur nos championnats de jeunes

Quels sont nos points forts ? Nos points faibles ?

Quelles évolutions souhaitons-nous avoir (changer détection rôle de la)?

C) - Réflexion sur les championnats seniors

1 - La N1 Elite : état des lieux et propositions

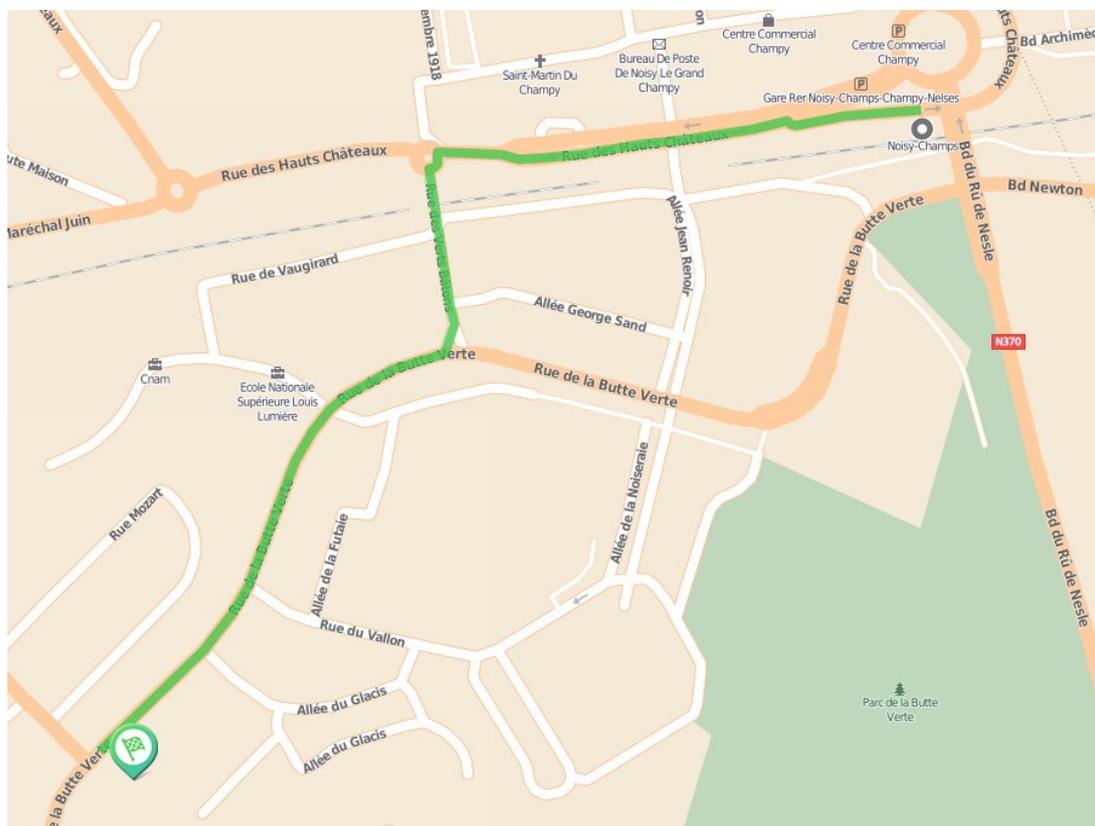
2 - La N2 : état des lieux et propositions

3 - La N3 : état des lieux et propositions

4 - Les championnats régionaux : état des lieux et propositions

D) - Renforcement de la Commission RH et lien avec la FFRS

Pour gérer la Commission, il est indispensable de renforcer cette structure en déléguant des tâches à des groupes de travail (règlement, arbitrage, développement, compétitions,).



Talon réponse

Pour permettre une bonne organisation de cette journée, merci de renvoyer par mail d'ici fin décembre 2017 à csrhhfrs@free.fr , le talon ci-dessous

Mme, M : _____ président(e) du club de _____ sera
présent(e) à la réunion des clubs de Rink Hockey le 28 janvier 2018 et sera
accompagné (e), le cas échéant, de ____ dirigeants.

Merci de préciser le nombre total de repas à prévoir) : _____

(la CSRH prendra en charge 1 repas par club et nous vous indiquerons début janvier 2018 le montant à régler pour les repas supplémentaires)